Annexe locale 12LNM

Vos cotisations

Si vous êtes au régime fiscal du **réel**, **les revenus figurant sur votre bordereau de l'année 2026 tiennent déjà compte de l'abattement de 26 %** prévu par la réforme :

- Pour les revenus 2025, le montant affiché dans le pavé en haut à droit du bordereau correspond aux revenus professionnels déclarés auxquels l'abattement de 26 % a été appliqué.
- Pour les adhérents en assiette triennale, les revenus 2023 et 2024 ont fait l'objet d'une reconstitution afin de calculer l'assiette selon la nouvelle réglementation (intégration des montants des bordereaux précédents).

Exemple de reconstitution de l'assiette de cotisations 2026 :

- **Pour les revenus 2025** :

Déclaration de revenus 2025 : 20 000 €

Application abattement 26 % soit 5 200 €

Revenus 2025 retenus pour l'assiette de cotisations 2026 = 14 800 €

- **Reconstitution fictive de l'assiette pour les revenus 2023 et 2024 :**

La reconstitution correspond à : Revenus déclarés + les cotisations personnelles du chef d'exploitation + la cotisation CSG déductible - l'abattement de 26 %.

Par exemple, Revenus déclarés 2024 : 27 600 € + les cotisations personnelles du chef d'exploitation 2024 : 4 817 + la cotisation CSG déductible 2024 = 1 171 soit un total de 33 588 €

Application abattement 26 % soit 8 733 €

Revenus 2024 retenus pour l'assiette de cotisations 2026 = 24 855 €

ASSIETTE (montants fictifs)			
Année(s) retenue(s)	**2023**	**2024**	**2025**
Revenus professionnels	18 000	24 855	14 800

L'assiette triennale retenue pour le calcul des cotisations 2026 serait ainsi de : 19 218 € (moyenne des années 2023, 2024 et 2025).

MSA MPN
180 avenue Marcel Unal
82014 MONTAUBAN CEDEX 14

05 63 48 40 00

mpn.msa.fr

RODEZ (siège social)
CAHORS
ALBI, MONTAUBAN

Webinaire

Vous êtes invités au webinaire consacré à la réforme de l'assiette sociale qui sera organisé **le mardi 17 novembre à 13h30**. Tous les détails relatifs au bordereau de cotisations seront présentés et nos intervenants répondront à l'ensemble de vos questions.

Vos points retraite

La réforme de l'assiette sociale applicable en 2026 modifie également les modalités de calcul de vos points de retraite.

L'absence d'affichage du tableau récapitulatif sur votre présent bordereau est sans incidence sur vos droits à retraite. Vos points seront portés sur votre compte retraite.

Paiement des cotisations

Vous pouvez régler vos cotisations par virement bancaire.

Vous trouverez ci-dessous à cet effet nos coordonnées bancaires.

RIB de votre MSA Midi-Pyrénées Nord

Titulaire du compte : MSA Midi Pyrénées Nord - 17 av Victor Hugo – 12000 RODEZ
Crédit Industriel et Commercial : 30066 – 10926 - 00020091001 - 89
IBAN : FR76 3006 6109 2600 0200 9100 189
BIC : CMCIFRPPCOR

MSA MPN
180 avenue Marcel Unal
82014 MONTAUBAN CEDEX 14

05 63 48 40 00

mpn.msa.fr

RODEZ (siège social)
CAHORS
ALBI, MONTAUBAN